

Pose de CP quand travail assez rare

Par **sandy88**, le 17/02/2021 à 14:38

Bonjour

Actuellement dans mon travail je n'ai pas grand chose. Il y a des jours où j'ai juste une facture donc on ne peut pas dire que le volume est transcendant.

J'aimerais savoir si mon chef peut m'empêcher de poser des jours de CP (sachant que ce sont des jours qui me restent de 2019 donc je les ai largement acquis il m'en reste également de l'année 2020 donc on ne peut pas dire que j'abuse car je reporte des CP des années antérieures)

Une de mes problématiques est que comme par hasard si je veux poser des jours ma chef a subitement besoin de moi et c'est comme ça à chaque fois alors qu'elle peut me laisser avec 3 fois rien de la journée. Je trouve que ça tourne un peu au harcèlement à force.

Pouvez-vous me conseiller svp et m'indiquer mes droits ?

Sachant qu'elle valide les CP des autres collègues et qu'il n'y a pas de raison de les refuser car l'activité n'est pas très élevée.

Dans mon entreprise le souci est que ma chef semble ne pas aimer planifier donc elle attend la dernière minute pour tout mais la boîte entière fonctionne de cette façon ils font tout à la dernière minute en amont ce qui pénalise les gens en aval. Les gens en amont ce n'est pas qu'ils planifient leur travail. Ils travaillent quand ils le veulent (j'exagère pas sincèrement) en se moquant éperdument des gens en aval qui ne peuvent ni travailler régulièrement ni avoir de vie car ils font la pluie et le beau temps et ce n'est pas normal. Je donne un exemple. Ma collègue en amont ne certifie pas les prestations (alors que tout est en ordre) ceci fait donc que j'ai des pénalités sur les factures à payer alors qu'il n'y a aucun problème sur la facture mais ma collègue ne fait pas son travail dans le délai imparti donc je paie des pénalités que je pourrais ne pas payer sur cette facture si elle faisait son travail dans les temps et ce n'est vraiment pas normal mais personne ne leur dit rien uniquement car ils sont là depuis des années.

Je précise que je travaille dans une administration où même en période de covid les gens démissionnent. Je ne comprends pas cette façon de travailler sans respect des règles comptables.

Merci par avance de votre retour.

Par **x-ray**, le **18/02/2021** à **14:09**

Bonjour,

Vous êtes fonctionnaire ou contractuelle ? Dans quelle branche de la fonction publique (Etat ? Collectivité ?)